



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES AFFAIRES RURALES



ACCUEIL | LE MINISTÈRE | AGRICULTURE | ALIMENTS | RURAL | RECHERCHE | PUBLICATIONS | NOUVELLES | POUR NOUS JOINDRE

Liens rapides

Centre d'information agricole

Ontario, terre nourricière

Bureaux du ministère

Statistiques

Programmes d'inspection

EmploisGO

Cabinet du ministre

ServiceOntario

Sujets

Explorer le gouvernement

Ressources

Pour nous joindre

IMPRIMER PARTAGER

Commission de protection financière des producteurs de céréales - Rapport annuel 2011-2012

Table des matières

- 1. Préface
- 2. Description des activités
- 3. Nominations à la Commission
- 4. Analyse du rendement opérationnel
- 5. Mesures du rendement et objectifs
- 6. Analyse du rendement financier

Message du président

L'année 2011-2012 fut une année fertile en événements pour la Commission, puisque le mandat de plusieurs de ses membres, y compris celui du président, expirait. C'est avec grand plaisir que j'ai accepté ma nomination à la présidence en juillet 2011. La Commission a demandé officiellement à des groupes d'intervenants de nommer des candidats afin de pourvoir les autres postes vacants, et nous avons reçu plusieurs mises en candidature solides. La Commission a atteint de nombreux objectifs au cours de l'année et continue de travailler avec les intervenants et le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales afin d'administrer le fonds et d'offrir aux producteurs un outil de gestion des risques efficace.

La Commission continue de soutenir l'industrie au moyen de discussions avec les intervenants concernant les paiements différés. Une étude actuarielle a été commandée en août pour évaluer les incidences sur le fonds de modifications réglementaires qui permettraient les paiements différés. Les modifications de 2011 au Règlement de l'Ontario 260/97 ont expiré le 1er juillet 2012, et la Commission collabore étroitement avec les intervenants, le ministère et Agricorp à l'évaluation d'autres modifications concernant les paiements différés et les incidences sur le fonds.

Des réclamations ont été présentées au printemps 2011 et on a effectué une enquête exhaustive afin d'établir l'admissibilité de ces réclamations. La Commission a collaboré étroitement avec l'Unité de l'observation des mesures législatives afin de réunir les renseignements permettant de prendre des décisions éclairées et impartiales. On a décidé de ne pas payer les réclamations, et l'on a envoyé des lettres de décision aux requérants dans les délais impartis.

La province a présenté une nouvelle Directive sur l'approvisionnement en 2011, et par la suite, la Commission a rédigé et approuvé une politique d'approvisionnement pour s'assurer de demeurer conforme à la nouvelle directive. À la suite de la création de la politique d'approvisionnement, on a effectué un examen complet de tous les règlements administratifs et de toutes les politiques de la Commission et l'on a effectué des modifications mineures, afin que les politiques et les règlements administratifs correspondent aux pratiques actuelles de la Commission. La Commission continuera de revoir ses politiques et ses règlements administratifs une fois l'an pour s'assurer qu'ils sont à jour.

Avec la récente baisse des marchés financiers, la Commission a entrepris un examen de sa stratégie d'investissement et de ses placements actuels dans le portefeuille. La Commission continue de surveiller le revenu de placements afin d'évaluer la santé du fonds. Une future baisse des taux d'investissement pourrait indiquer qu'un changement du montant des droits que doivent verser les producteurs serait nécessaire pour que la base actuarielle du fonds demeure saine.

Le tout respectueusement soumis,

Jim Campbell
Président, Commission de protection financière des producteurs de céréales

1. Préface

(Le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.) La Commission de protection financière des producteurs de céréales (Commission) est considérée comme un organisme fiduciaire et fut établie en 1984 en vertu de la Loi sur le recouvrement du prix des produits agricoles (LRPPA). L'organisme est exploité conformément à la LRPPA et à ses règlements.

En mars 2011, le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales (le ministre) et la Commission ont signé un nouveau protocole d'entente (PE) quinquennal qui expire le 11 mars 2016.

La Commission souhaite protéger les intérêts financiers des producteurs de l'Ontario qui ont vendu du maïs-grain, du soya, du blé et du canola par l'entremise de marchands de grains détenteurs de permis ou de propriétaires qui ont entreposé du grain par l'entremise d'exploitants d'élevateur à grains détenteurs de permis. Cette vision de la Commission soutient les priorités du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO) quant au renforcement du secteur agroalimentaire de l'Ontario et des collectivités rurales de l'Ontario.

Puisque la Commission est un organisme du MAAARO, son rapport annuel est assujéti aux exigences suivantes en matière de rapport qui sont établies dans l'Agency Establishment and Accountability Directive (directive unilingue sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes) :

- Une description des activités réalisées au cours de l'année écoulée;
- Une analyse du rendement opérationnel;
- Une analyse du rendement financier;
- Une discussion au sujet des mesures du rendement, des objectifs atteints, des objectifs non atteints et des mesures à prendre;
- Les noms des personnes nommées, y compris la date à laquelle elles ont été nommées pour la première fois et la date d'expiration de leur nomination;
- Les états financiers audités.

Le présent rapport couvre l'exercice qui s'étend du 1er avril 2011 au 31 mars 2012.

2. Description des activités

La Commission rend compte au ministre de l'exercice de son mandat.

Mandat

Les activités annuelles de la Commission sont directement liées à l'accomplissement de son mandat, qui est exposé dans la LRPPA :

- Gérer ses fonds;
- Étudier les réclamations qui lui sont présentées en vertu de la LRPPA et en déterminer la validité;
- Accepter ou refuser le paiement de tout ou partie des réclamations et fixer les montants et le mode de paiement;
- Recouvrer les sommes auxquelles elle a droit en vertu de la LRPPA, notamment au moyen d'une poursuite devant un tribunal compétent.

Les activités de la Commission sont assujetties à une vérification annuelle par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario. Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario met généralement les états financiers audités à la disposition du public de neuf à dix mois après la fin de l'exercice.

Cinq objectifs principaux ont été établis par la Commission pour l'aider à accomplir son mandat.

Premier objectif :

Maintenir une caisse d'indemnisation solvable, gérée dans l'intérêt des producteurs.

Tous les trimestres, la Commission examine les états financiers et travaille en vue d'obtenir une fois l'an une opinion d'audit sans réserve du Bureau du vérificateur général de l'Ontario. La Commission examine les soldes et le taux de croissance annuel des quatre fonds et les compare aux objectifs établis par la Commission.

Deuxième objectif :

Être autosuffisant en payant toutes les dépenses et réclamations légitimes de la Commission à même le fonds.

La Commission rencontre régulièrement le contrôleur et examine les dépenses et les réclamations déduites du fonds afin d'en assurer la légitimité. La Commission examine les états financiers audités annuels à des fins d'exactitude et donne les approbations requises.

Troisième objectif :

Tenir des audiences et rendre des décisions équitables dans les plus brefs délais.

La Commission a établi un plan de formation pour le règlement des demandes. La Commission a établi des mesures du rendement pour mesurer l'efficacité du traitement des réclamations. Les intervenants sont informés et tenus au courant des plus récentes activités de la Commission en temps opportun.

Quatrième objectif :

S'assurer que la Commission respecte les directives, les politiques et les ententes.

La Commission revoit une fois l'an les politiques à des fins de conformité. La Commission a établi un plan de formation pour le règlement des demandes. Le plan d'activités et le rapport annuel sont présentés au ministre dans les délais requis. La Commission examine régulièrement ses ententes externes pour s'assurer qu'elles sont toujours en vigueur.

Cinquième objectif :

Élaborer et mettre en œuvre une stratégie pour les membres de la Commission.

La Commission a élaboré un plan de relève et travaille avec le MAAARO pour s'assurer d'atteindre le quorum. La Commission a élaboré un manuel d'orientation et de formation pour aider ses nouveaux membres.

Principales activités de la Commission

La Commission a tenu cinq réunions au cours de l'exercice 2011-2012, lesquelles étaient axées sur les éléments suivants :

- Réagir aux propositions de modifications législatives et réglementaires;
- Régler les demandes présentées;
- Faire appel aux services d'une firme actuarielle;
- Revoir les lignes directrices pour le règlement des demandes;
- Préparer des rapports sur le rendement;
- Demeurer à l'affût des problèmes des intervenants;
- Planifier les activités et évaluer les risques;
- Gérer le processus de nomination;
- Examiner la politique de placement.

Personnel de la Commission et principales activités

La Commission n'a pas de personnel. La Commission a passé un contrat de services de soutien à la gouvernance, au secrétariat et aux finances avec Agricorp.

Services juridiques

On a fait appel à la Direction des services juridiques du ministère du Procureur général qui est affectée au MAAARO pour obtenir des services juridiques. L'avocat de la Commission donne des conseils et de l'aide juridique à la Commission quant aux révisions judiciaires de ses décisions et au recouvrement des sommes qui lui sont dues, et il contribue également à l'éducation permanente de ses membres.

Services d'enquête

L'Unité de l'observation des mesures législatives du MAAARO offre des services d'enquête à la Commission.

3. Nominations à la Commission

Structure de la Commission

La LRPPA exige que la Commission se compose d'au moins cinq membres nommés par le ministre. Traditionnellement, les membres de la Commission comprennent des représentants de l'Ontario Agri Business Association, des Grain Farmers of Ontario et de l'Ontario Canola Growers' Association. Le président est également nommé par le ministre.

Le poste de vice-président est devenu vacant le 4 avril 2011, et une recommandation a été présentée au ministre le 29 novembre 2011. Le poste de vice-président n'a pas été pourvu.

La liste des personnes nommées pour la période du 1er avril 2011 au 31 mars 2012 se trouve ci-dessous.

Nom du membre	Poste	Durée du mandat
Jim Campbell	Président	12 avril 2005 - 3 avril 2014
vacant	Vice-président	vacant
David Buttenham	Membre	22 mars 2011 - 21 mars 2014
Jeff Kobe	Membre	19 juillet 2007 - 18 juillet 2013
John Morrison	Membre	3 novembre 2005 - 13 novembre 2011
Robert Norris	Membre	28 octobre 2008 - 27 octobre 2011
Darcy Oliphant	Membre	30 juillet 2011 - 20 juillet 2014
Barry Senft	Membre	22 avril 2011 - 21 avril 2014
Fred Wagner	Membre	6 mars 2007 - 6 juin 2013

4. Analyse du rendement opérationnel

Le rendement opérationnel de la Commission est axé sur l'efficacité, l'efficience et la fiabilité.

Des réclamations ont été présentées au début du printemps au sujet d'un exploitant d'élevateur à grains non détenteur d'un permis qui n'a pas expédié les grains entreposés. Trois demandeurs ont présenté des réclamations à la Commission. La Commission a examiné les renseignements présentés et a fait appel aux services de l'Unité de l'observation des mesures législatives afin de réunir des renseignements supplémentaires concernant les réclamations. À la suite d'un examen exhaustif des faits et des circonstances de chacune des trois réclamations présentées, la Commission a refusé de payer les indemnités et a envoyé une lettre de décision à chacun des requérants, à l'exploitant d'élevateur à grains concerné et à l'inspecteur en chef qui a été nommé en vertu de la Loi sur le grain. La Commission a utilisé les lignes directrices sur le règlement des demandes qui ont été antérieurement rédigées pour aider les nouveaux membres quant à la procédure de règlement.

La Commission a mis en œuvre son plan d'activités et a respecté ses buts et objectifs. Le tableau de la Section 5 expose les objectifs de rendement de la Commission.

Examen des objectifs de rendement

Les activités principales de la Commission sont l'administration du fonds d'indemnisation, les enquêtes relatives aux réclamations, l'acceptation ou le refus de paiement des réclamations, et le recouvrement des sommes versées en indemnisations.

Les objectifs principaux de la Commission pour la période prenant fin le 31 mars 2012 étaient les suivants :

1. Maintenir une caisse d'indemnisation solvable, gérée dans l'intérêt des producteurs de céréales;
2. Être autosuffisant en payant toutes les dépenses légitimes de la Commission à même le fonds;
3. Tenir des audiences et rendre des décisions équitables dans les plus brefs délais;
4. S'assurer que la Commission respecte les directives, les politiques et les ententes;
5. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de gouvernance pour les membres de la Commission.

5. Mesures du rendement et objectifs

Les indicateurs suivants définissent les résultats que la Commission s'est engagée à obtenir. Ces indicateurs sont la base de la mesure et de l'évaluation des incidences.

Objectif 1 : Maintenir une caisse d'indemnisation solvable, gérée dans l'intérêt des producteurs de céréales

Au départ, les mesures ciblées pour 2011-2012 furent établies en utilisant l'étude actuarielle de 2009. À partir de 2012, les cibles intègrent les recommandations de l'étude actuarielle de 2011.

Mesure du rendement	Données de base	Objectif 2011-2012	Réel 2011-2012	Objectif 2012-2013	Objectif 2013-2014	Objectif 2014-2015
La vérification financière annuelle obtient une opinion d'audit sans réserve, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.	Non qualifiées	Non qualifié	Non qualifié	Non qualifié	Non qualifié	Non qualifié
Fonds pour le maïs-grain	Solvable 99,8 % du temps	Solvable 98,8 % du temps	100 %	Solvable 99,5 % du temps	Solvable 99,5 % du temps	Solvable 99,5 % du temps
Fonds pour le blé	Solvable 100 % du temps	Solvable 100 % du temps	99,6 %	Solvable 99,5 % du temps	Solvable 99,5 % du temps	Solvable 99,5 % du temps
Fonds pour le canola	Solvable 100 % du temps	Solvable 100 % du temps	99,5 %	Solvable 99,5 % du temps	Solvable 99,5 % du temps	Solvable 99,5 % du temps
Fonds pour le soya	Solvable 88,4 % du temps Croissance de 2 % du solde du fonds	Solvable 88,4 % du temps Croissance de 2 % du solde du fonds	99 % Non atteint - demande au MAAARO d'engager des intervenants pour revoir le montant des droits que doivent verser les producteurs en septembre 2012	Solvable 99,5 % du temps Croissance de 2 % du solde du fonds	Solvable 99,5 % du temps Croissance de 2 % du solde du fonds	Solvable 99,5 % du temps Croissance de 2 % du solde du fonds
Réception et examen des états financiers du fonds en provenance d'Agricorp	Tous les trimestres	Tous les trimestres	Atteint	Tous les trimestres	Tous les trimestres	Tous les trimestres
Examiner les politiques de placement avec le contrôleur des finances	Une fois l'an	Une fois l'an	Atteint le 23 févr. 2012	Une fois l'an	Une fois l'an	Une fois l'an
Manuel des procédures et des politiques pour le recouvrement des sommes dues élaboré et en place	Terminé au plus tard à la fin de l'exercice 2012	Terminé au plus tard à la fin de l'exercice	Atteint le 30 mars 2012	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Objectif 2 : Être autosuffisant en payant toutes les dépenses légitimes de la Commission à même le fonds

Mesure du rendement	Données de base	Objectif 2011-2012	Réel 2011-2012	Objectif 2012-2013	Objectif 2013-2014	Objectif 2014-2015
Toutes les dépenses et les indemnisations de la Commission ¹ sont payées à même le fonds	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Réunion annuelle avec le contrôleur d'Agricorp. Mesure retirée dans le plan d'activités de 2012-2013.	Annuel	Terminé au plus tard à la fin de l'exercice	Atteint le 23 févr. 2012	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Le contrôleur d'Agricorp fournit une mise à jour des	Tous les trimestres	Tous les trimestres	Atteint	Tous les trimestres	Tous les trimestres	Tous les trimestres

dépenses						
Examiner et approuver les états financiers audités de la Commission ²	Une fois l'an	Janv. 2013	Atteint en novembre 2012	Janv. 2014	Janv. 2015	Janv. 2016

¹ Les dépenses de la Commission qui sont déterminées à cette fin comprennent les dépenses de gouvernance et de secrétariat, les services financiers et de règlement des demandes, la détermination d'une saine gestion financière et les dépenses d'établissement.

² Le calendrier dépend du Bureau du vérificateur général de l'Ontario.

Objectif 3 : Tenir des audiences et rendre des décisions équitables dans les plus brefs délais

Mesure du rendement	Données de base	Objectif 2011-2012	Réel 2011-2012	Objectif 2012-2013	Objectif 2013-2014	Objectif 2014-2015
Nombre de jours entre la conclusion de l'enquête et la communication des décisions dans les affaires où des audiences sont tenues	30	30	Sans objet - aucune audience n'a été tenue	30	30	30
Plan de formation sur le règlement des demandes élaboré et mis en œuvre	Sans objet	Manuel terminé et une séance de formation tenue	Atteint Août 2011	Une séance de formation tenue	Une séance de formation tenue	Une séance de formation tenue
Intervenants informés et tenus au courant des plus récentes activités de la Commission	Une mise à jour par an	Une mise à jour	Atteint le 25 novembre 2011	Une mise à jour	Une mise à jour	Une mise à jour
La Commission fournit aux parties les preuves sur lesquelles elle fondera sa décision	Sans objet	Preuves fournies	Atteint	Preuves fournies	Preuves fournies	Preuves fournies
La Commission offre la possibilité à toutes les parties d'être entendues	Sans objet	Possibilité offerte	Atteint	Possibilité offerte	Possibilité offerte	Possibilité offerte

Objectif 4 : S'assurer que la Commission respecte les directives, les politiques et les ententes

Mesure du rendement	Données de base	Objectif 2011-2012	Réel 2011-2012	Objectif 2012-2013	Objectif 2013-2014	Objectif 2014-2015
PE à jour en place (expiration le 8 mars 2016)	Un PE à jour sera signé avant mars 2016	Sans objet	Sans objet - PE toujours valide	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Présenter le rapport annuel	Une fois l'an	Janv. 2013	Atteint en décembre 2012	Janv. 2014	Janv. 2015	Janv. 2016
Présenter le plan d'activités, y compris la stratégie d'évaluation des risques	Une fois l'an	Mars 2011	Atteint le 13 mars 2011	Mars 2012	Mars 2013	Mars 2014
Préparation des documents politiques (p. ex., politique d'approvisionnement)	Sans objet	Juin 2011	Non satisfait - terminé au plus tard le 23 février 2012	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Objectif 5 : Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de gouvernance pour les membres de la

Commission

Mesure du rendement	Données de base	Objectif 2011-2012	Réel 2011-2012	Objectif 2012-2013	Objectif 2013-2014	Objectif 2014-2015
Élaborer un plan de relève pour la Commission de protection financière des producteurs de céréales	Sans objet	Juin 2011	Sans objet - candidats proposés au ministre pour tous les postes vacants	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Travailler avec le MAAARO pour s'assurer que la Commission atteint le quorum. S'assurer que les renseignements concernant la nomination sont remis à temps au ministère.	Sans objet	Au besoin	Atteint	Au besoin	Au besoin	Au besoin
Élaborer et livrer un plan d'orientation des membres de la Commission	Sans objet	Terminé au plus tard en juin 2011	Atteint le 6 juillet 2011	Sans objet	Sans objet	Sans objet

6. Analyse du rendement financier

Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario a finalisé les états financiers 2011-2012 en novembre 2012 et la Commission a présenté le rapport annuel au ministre peu après.

Les droits obligatoires dépassaient le budget en raison d'une augmentation des frais reçus par le fonds pour le blé.

Une baisse des marchés financiers au cours de l'année précédente a suscité une diminution des revenus en intérêts, par rapport aux années antérieures. La Commission a effectué un examen complet de tous ses placements et a étudié des stratégies en vue de maximiser les revenus. La Commission continuera de surveiller le taux de croissance annuel des quatre fonds, comme le recommande le rapport actuariel de 2011.

Les modifications législatives d'octobre 2010 ont suscité des changements quant aux dépenses de la Commission et ont fait en sorte que la Commission est devenue responsable des coûts des services de gouvernance et de secrétariat, des services de soutien financier et de la détermination d'une saine gestion financière de la part des marchands. Parce que les modifications législatives sont entrées en vigueur en plein milieu de 2010-2011, la Commission a assumé les 5/12 de ces coûts au cours de l'exercice 2010-2011, puis 100 % de ces coûts en 2011-2012. Cela se reflète dans le budget et dans les chiffres réels du tableau suivant.

La Commission a dû entreprendre une révision actuarielle afin d'établir les incidences de la mise en œuvre des modifications réglementaires en raison des paiements différés. Elle a également été aux prises avec des réclamations ayant nécessité une enquête approfondie et un suivi avec les requérants.

La Commission continue de se concentrer sur l'efficacité et l'efficience de ses activités. Malgré ces événements imprévus, la Commission a quand même réussi à maintenir ses dépenses à deux pour cent de son budget.

Exercice 2011-2012	Budget 2010-2011	Réel 2010-2011	Budget 2011-2012	Réel 2011-2012
Revenu				
Frais	257 000	251 536	250 000	296 355
Intérêts	435 000	423 387	389 000	371 329
Recouvrements	0	0	0	0
Revenu total	692 000	674 923	639,000	667,684
Dépenses				
Dépenses de la Commission ¹	Payées par le MAAARO			
Réclamations	0	0	0	0
Services de gouvernance/secrétariat	24 167 ¹	26 682	60 000	61 098

Services financiers	20 830 ²	19 619	89 920 ⁴	96 571 ⁴
Coûts pour déterminer une saine gestion financière	74 767 ³	72 932	180 000	178 535
Dépenses totales	119 767	119 233	329 920	336,204
Solde du fonds – début de l'année	12 664 685	12 551 889	12 976 407	12 976 407
Augmentation du fonds	509 000	424 518	0	331 480
Solde du fonds – fin de l'année	13 173 585	12 976 407	13 285 487	13 324 864

¹ Les services de gouvernance et de secrétariat sont calculés au prorata à 41,66 % de 58 000 \$, afin de couvrir la période allant du 1er novembre 2010 au 31 mars 2011.

² Les services financiers sont calculés au prorata à 41,66 % de 50 000 \$, afin de couvrir la période allant du 1er novembre 2010 au 31 mars 2011.

³ Les coûts pour les services de détermination de la saine gestion financière sont calculés au prorata à 41,66 % de 156 240 \$, afin de couvrir la période allant du 1er novembre 2010 au 31 mars 2011. Les coûts des services du CESF sont calculés au prorata à 41,66 % de 23 200 \$, afin de couvrir la période allant du 1er novembre 2010 au 31 mars 2011.

⁴ Ce chiffre inclut un coût de 42 920 \$ pour l'étude actuarielle.

Pour plus de renseignements :
Sans frais : 1 877 424-1300
Local : 519 826-4047
Courriel : ag.info.omafra@ontario.ca